

ministre de la Marine et des Pêcheries l'a dit, car il ne serait que trop content, lui particulièrement, de voter pour m'expulser de la Chambre; car c'est le seul moyen qu'il aura jamais de me faire partir, et il le sait. Je les ai tous eus contre moi dans le comté de Simcoe-est et qu'est-il arrivé? L'honorable ministre des Douanes peut nous en donner des nouvelles. Le capitaine Sullivan peut également nous en dire quelque chose, car il ne manque jamais une campagne dans ma circonscription.

M. CAMPBELL : Il fait bon se vanter.

M. BENNETT : Il fait bon se vanter. Je n'ai jamais été contraint de partir de mon comté pour aller me traîner à travers le pays à la recherche d'un comté délimité ex-près pour moi.

M. CAMPBELL : Vous n'avez pas eu 4,000 de majorité non plus.

M. BENNETT : J'ai représenté longtemps la circonscription de Simcoe-est et j'entends la représenter encore longtemps. De nouveau je défie l'honorable ministre des Douanes de dire qu'il de l'honorable député de Rainy-River ou de moi n'a pas dit la vérité au sujet de l'achat d'une drague. Le ministre n'a qu'à consulter ses livres pour cela. Je défie le ministre de donner les preuves d'après les documents publics et je défie le Gouvernement de faire une enquête sur toute cette affaire.

M. MILLER : Si nous acceptons le "Globe" comme témoin véridique et compétent, le ministre n'aura pas besoin de prouver que l'honorable député de Simcoe-est ne dit pas la vérité, car le "Globe" l'a déjà prouvé.

M. BENNETT : Je méprise cette onctueuse face d'hypocrite, le rédacteur...

M. MILLER : Je crois que c'est la troisième fois que l'honorable député emploie cette épithète à l'adresse du journaliste. Ce n'est pas le fait d'un brave de lancer cette expression injurieuse à l'adresse du révérend J. A. Macdonald, rédacteur du "Globe", qui n'est pas ici pour se défendre contre l'honorable député de Simcoe-est (M. Bennett). Ce n'est pas un acte de courage.

M. BENNETT : Qu'il vienne dans mon comté.

M. MILLER : N'importe quel lâche peut lancer les accusations que vous avez lancées ce soir. La calomnie, monsieur, est la vengeance des lâches.

M. BERGERON : A l'ordre.

M. L'ORATEUR-SUPPLEANT : Je crains que cette expression ne soit anti-parlementaire.

M. BENNETT : Pas quand elle émane de cette source.

M. BENNETT.

M. L'ORATEUR-SUPPLEANT : Sans compter que le comité s'est éloigné de la discussion, qui doit être limitée à la question de l'entretien et les réparations aux phares et aux bateaux-feu.

M. MILLER : Avec votre permission. ...

M. L'ORATEUR-SUPPLEANT : J'ai donné ma décision. Toute discussion qui s'éloigne de ce sujet est hors d'ordre.

M. MILLER : Si vous voulez me le permettre. . .

M. L'ORATEUR-SUPPLEANT : Je regrette de ne pouvoir vous permettre. Je crains que le comité n'ait perdu son temps.

M. MILLER : Je m'incline devant votre décision.

Plusieurs DEPUTES : Retirez votre expression.

M. L'ORATEUR-SUPPLEANT : L'item est-il adopté ?

M. ARMSTRONG : Je vois à la page 18 du rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries que la Canadian General Supply Company, de Montréal, était tenue par contrat de fournir l'huile pour les phares pendant la saison de 1905. L'honorable ministre veut-il dire quels sont les membres de cette compagnie ?

M. BRODEUR : Les employés du ministère ne savent pas quels sont les actionnaires de cette compagnie.

M. ARMSTRONG : Il est évident que l'huile a été achetée par l'intermédiaire d'un tiers car je ne connais pas de compagnie de ce nom qui commerce sur l'huile.

M. BRODEUR : J'apprends que l'adjudication a été faite, avec publicité et concurrence, au plus bas soumissionnaire.

M. ARMSTRONG : Ce n'est pas la question. Je veux savoir quels sont les membres de la Canadian General Supply Company.

M. BRODEUR : Je ne puis le dire. La soumission porte le nom de cette compagnie dont nous ne connaissons pas les actionnaires.

M. ARMSTRONG : Je vois aussi que vous avez acheté de l'huile de la Standard Oil Company, de New-York. Vous l'avez payée au prix fixé par le bureau d'administration des phares des Etats-Unis. Avez-vous demandé des soumissions pour l'approvisionnement de cette huile ?

M. BRODEUR : On me dit que c'est une huile spéciale que seule cette compagnie peut vendre et pour laquelle il a fallu se procurer les prix à ses bureaux. C'est une huile pour les phares.